

Lacunes dans les connaissances et l'information sur la gestion des pêches au sein des communautés autochtones aux Îles Salomon

George Leinga¹, Anouk Ride², Janet Saeni-Oeta² et Peter Kenilorea³

Résumé

Les études sur la gestion halieutique et côtière dans la région Pacifique, qui se sont multipliées ces dernières années, ont permis d'appuyer la mise en place d'accords destinés à promouvoir la gestion communautaire des pêches (GCP) au niveau national et régional. Toutefois, les communautés autochtones ne semblent pas bénéficier du même niveau d'information, indiquant souvent que le manque de connaissances est un frein à la gestion de leurs ressources. La présente étude propose une synthèse de deux ensembles de données : 1) manifestations d'intérêt adressées au ministère national des Pêches par les communautés désireuses de bénéficier d'informations et d'actions de sensibilisation ; et 2) questions relatives à la gestion des ressources côtières posées par les membres des communautés aux fonctionnaires des administrations provinciales et nationales. Dans nos conclusions, nous présentons les lacunes observées dans les connaissances halieutiques par région géographique et caractérisons les déficits particuliers qui sont un frein à la GCP. Sur la base de cette analyse, nous pouvons évaluer les types d'information qui ne parviennent pas jusqu'à certaines communautés aux Îles Salomon et la façon dont on peut adapter la conception des actions de sensibilisation à la GCP pour aider les différentes communautés à mieux comprendre les activités menées dans ce domaine. D'après nos données, les politiques et les pratiques adoptées à ce jour ne se sont pas toujours traduites par une meilleure compréhension au niveau communautaire des principes de la gestion halieutique, des cycles biologiques des espèces clés et des lois et règlements encadrant les pêcheries locales. La présente évaluation met en lumière les lacunes constatées dans les connaissances et l'information au niveau communautaire, ce qui peut aider les chercheurs, les responsables publics, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres acteurs concernés à adapter leurs interventions en conséquence.

Introduction

Avant l'introduction de la gestion communautaire des pêches (GCP) aux Îles Salomon, les communautés géraient leurs ressources marines au moyen de méthodes traditionnelles, telles que la création de zones taboues (où la pêche est interdite), pour permettre aux espèces et aux habitats de se régénérer. Ce régime traditionnel de tenure et de gestion des ressources marines est fonction des intérêts de la communauté ou de la tribu concernée, et les chefs tribaux jouent à cet égard un rôle clé de facilitation.

Le régime traditionnel de tenure maritime a ouvert la voie à la GCP, dont la construction théorique s'articule autour de la tenure et de la gestion traditionnelle des aires locales. Aujourd'hui, les responsables de la gestion au niveau local bénéficient d'un accompagnement plus efficace du ministère des Pêches et des Ressources marines (MFMR), qui assure le transfert de connaissances sur les lois applicables et la biologie des espèces au profit des communautés afin de les aider à élaborer des plans de gestion pour leurs espaces côtiers. Contrairement au régime de tenure traditionnelle, la stratégie de GCP inclut les pouvoirs publics salomonais, qui coopèrent avec les partenaires du développement pour appuyer la sensibilisation, l'extension et la formalisation de la GCP dans les neuf provinces du pays. La mise en œuvre de la GCP aux Îles Salomon est actuellement soutenue par d'autres partenaires : le Fonds mondial pour la nature (WWF), The Nature Conservancy (TNC), Mekem Strong Solomon Islands Fisheries (MSSIF), WorldFish, le Programme régional de protection des paysages océaniques des îles du Pacifique pour la résilience économique (PROPER) et le ministère de l'Environnement, du Changement climatique, de la Gestion des catastrophes et de la Météorologie (MECDM). Une stratégie nationale de GCP a été élaborée dans le prolongement des autres politiques mises en vigueur par le MFMR, dont la Politique nationale de la pêche 2019–2029 et la Politique nationale de l'océan 2018, ce qui facilite la transposition à plus grande échelle de la GCP sur le territoire national.

Cette stratégie est adaptée au contexte local, mais sa mise en œuvre est coûteuse en raison de la dispersion géographique des communautés visées, réparties dans plus de 300 îles habitées, et des maigres budgets publics disponibles pour exécuter la stratégie à plus grande échelle. Rattachée au MFMR, l'unité chargée d'appuyer la GCP (unité GCP) se compose de sept agents (dont deux agents détachés par WorldFish Îles Salomon). Les agents de l'unité GCP collaborent étroitement avec 21 agents des services des pêches provinciaux, qui assurent la mise en œuvre de la GCP au niveau provincial.

Ne bénéficiant d'aucun crédit budgétaire régulier de l'État, le déploiement de la stratégie de GCP est assuré grâce aux financements octroyés par les partenaires ainsi que dans le cadre de projets, tels que le programme MSSIF, le programme PROPER, WorldFish, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), la Banque mondiale et le Gouvernement salomonais, qui prend en charge les dépenses de personnel.

Le présent document propose une synthèse des manifestations d'intérêt adressées au Gouvernement par les communautés et des questions fréquemment posées lors des activités de terrain

¹ Analyste principal en recherche sur la GCP aux Îles Salomon, WorldFish Îles Salomon.

² WorldFish Îles Salomon.

³ Ministère des Pêches et de la Gestion des ressources marines des Îles Salomon.

* Auteur à contacter : G.Lcinga@cgiar.org

consacrées à la GCP. L'objectif est de déterminer les domaines dans lesquels les communautés ont le plus besoin d'un appui et leur degré de compréhension de la GCP, au moyen d'une analyse des questions fréquemment posées. Les constatations de l'analyse permettront de faciliter la transposition à plus grande échelle des activités de GCP aux Îles Salomon, le but étant de faire en sorte que les communautés disposent de toutes les connaissances dont elles ont besoin pour gérer plus efficacement leurs ressources.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les données communiquées par le MFMR et WorldFish au sujet des manifestations d'intérêt soumises par les communautés et des questions fréquemment posées, telles que consignées par le personnel de ces deux instances dans les rapports de terrain sur la GCP. Les données sur les manifestations d'intérêt, disponibles auprès du MFMR, couvrent la période 2012–2022, tandis que les données relatives aux questions fréquemment posées ont été obtenues lors de quatre missions de terrain réalisées durant la période 2020–2022.

Méthodes

L'analyse des données s'est faite en deux étapes : analyse des manifestations d'intérêt soumises par les communautés, puis évaluation des questions les plus fréquemment posées par les communautés au cours de rencontres en face à face organisées au niveau communautaire sur la thématique de la GCP, qui ont réuni des fonctionnaires gouvernementaux et des membres des communautés.

Les données sur les manifestations d'intérêt recueillies et analysées couvraient une période de dix ans, s'étendant de 2012 à 2022. Au cours de cette période, le MFMR a reçu des demandes d'appui de communautés des neuf provinces des Îles Salomon pour des activités de GCP.

Le dépôt d'une manifestation d'intérêt auprès du MFMR permet à chaque communauté de solliciter l'assistance dont elle a besoin. Chaque demande est consignée. Le dépôt se fait oralement pour les communautés de Guadalcanal et des environs. Les agents chargés de la GCP aident les communautés à préparer leur demande en menant des programmes de sensibilisation à la GCP, ce qui permet de susciter leur intérêt, et en organisant des réunions en face à face pour appuyer la formulation et l'examen des plans de gestion. Les communautés soumettent généralement leur manifestation d'intérêt après avoir reçu des informations sur la GCP et elles le font parfois encouragées par l'expérience d'autres communautés pratiquant la GCP.

Les données relatives aux questions fréquemment posées ont été rassemblées dans quatre provinces des Îles Salomon : Malaita, Isabel, Temotu et la province occidentale. D'après les bilans provinciaux 2022 de la GCP aux Îles Salomon (*Community Based Fisheries Management in Solomon Islands: Provincial Snapshots 2022*), les provinces de Temotu et Isabel présentent des lacunes en matière de GCP et doivent bénéficier en priorité d'un appui dans ce domaine. Elles ont été inscrites sur la liste des sites prioritaires suivant les recommandations des agents provinciaux. Isabel possède le littoral le plus étendu et Temotu est la province la plus reculée du pays, située à la frontière avec Vanuatu. La province occidentale et Malaita ont été incluses dans l'échantillon, car WorldFish et les agents provinciaux y

ont mené des activités de sensibilisation, quoique concentrées dans la province de Malaita, la plus densément peuplée du pays.

Les questions consignées ont été regroupées en différentes catégories et les questions posées pour chaque catégorie ont été dénombrées, comme indiqué dans les figures ci-dessous. Certaines questions ont été classées dans plusieurs catégories, à l'image des questions sur l'exploitation forestière qui ont aussi été comptabilisées dans la catégorie « pollution marine » en raison de ses effets sur les cours d'eau et les espaces marins. Les constatations ont été examinées avec les équipes des projets et corroborées par les conclusions d'autres rapports, tels que les bilans provinciaux 2022 de la GCP aux Îles Salomon.

L'âge et le sexe des participants n'ont pas été notés, mais des données sont disponibles sur les communautés ou villages où les questions posées ont été enregistrées. La majorité de ces communautés ont été ciblées dans le cadre d'actions de sensibilisation à la GCP, car elles n'avaient bénéficié jusqu'alors d'aucune intervention ou activité en la matière.

Constatations

La présente section décrit les constatations tirées de l'analyse des manifestations d'intérêt soumises au MFMR et des questions fréquemment posées par les communautés. Certaines communautés n'avaient jamais bénéficié d'actions de sensibilisation à la GCP et leurs questions reflètent davantage le niveau de couverture de l'information que l'efficacité de la sensibilisation. À Malaita, par exemple, où les activités de GCP sont très répandues, les communautés ont davantage conscience de la nécessité de gérer leurs ressources, même si certaines d'entre elles ne sont pas épargnées par la surpêche. Dans la province de Temotu, les questions suscitées par les activités de sensibilisation étaient plus axées sur la conformité et la réglementation. Les communautés ciblées ont pris conscience que les ressources allaient se raréfier en l'absence d'une gestion adéquate et en cas de non-respect des lois.

I. Demandes d'information soumises au MFMR

Manifestations d'intérêt par province

La figure 1 ci-dessous indique les manifestations d'intérêt soumises par province au cours de la période 2012–2022. C'est la province de Malaita qui comptabilise le plus grand nombre de demandes, la province de Makira affichant le chiffre le plus bas, avec une seule manifestation d'intérêt reçue. Ces chiffres ne sont probablement pas représentatifs du niveau d'intérêt des communautés, mais traduisent plutôt la portée des services de GCP et le degré de mobilisation des agents chargés de la GCP dans chaque province. Selon les bilans provinciaux 2022 de la GCP aux Îles Salomon, des initiatives de sensibilisation à la GCP ont été menées au profit de plus de 80 communautés de la province de Malaita entre 2020 et 2023. Elles ont bénéficié d'activités conduites dans le cadre des projets du MFMR, du Programme de partenariat marin Union européenne-Pacifique (PEUMP), du projet de renforcement des moyens de subsistance dans le cadre de la gouvernance des ressources marines en Océanie (SwedBio Moyens de subsistance), et des projets Pathways 1 et Pathways 3 du Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR). Ces interventions, toutes mises en œuvre dans la province de Malaita, ont permis de mieux faire connaître la GCP et de créer des possibilités de

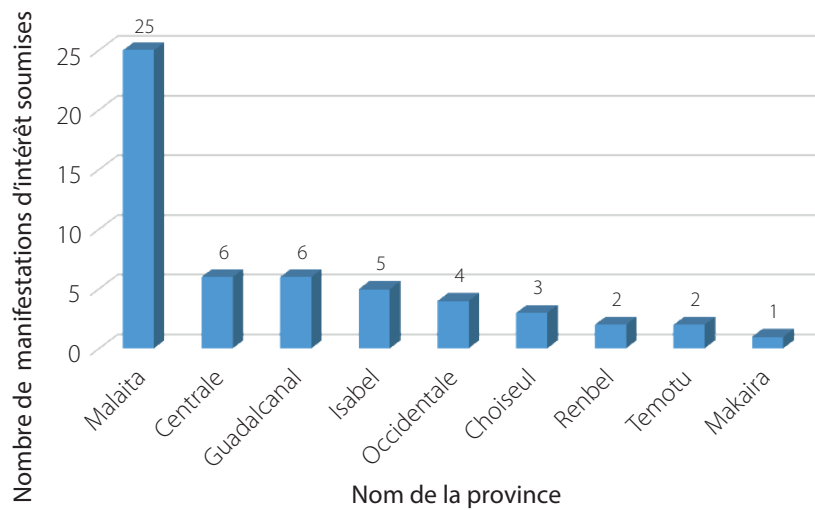


Figure 1. Origine des manifestations d'intérêt soumissionnées au MFMR au cours de la période 2012–2022.

financement pour les activités de GCP menées par les agents des pêches provinciaux et d'autres acteurs au niveau communautaire. Avec quatre agents des pêches, le service des pêches de la province de Malaita est relativement bien doté par rapport aux autres provinces, qui n'en comptent qu'un ou deux. D'autres projets axés sur les moyens de subsistance, tels que ceux dirigés par World Vision Îles Salomon et Save the Children dans différentes zones de Malaita, ont aussi influé sur les communautés engagées dans des activités conjointes et sont susceptibles d'avoir contribué à la réalisation des avantages associés à l'accompagnement de démarches telles que la GCP. En outre, les agents provinciaux et le personnel de WorldFish ont indiqué que la prise de conscience par les communautés de Malaita du déclin ou de la raréfaction de leurs ressources côtières avait poussé de nombreux chefs à déposer une manifestation d'intérêt afin de solliciter une assistance pour des activités de gestion communautaire des ressources.

Grâce au concours financier apporté par les partenaires, des activités de GCP sont en cours dans les huit autres provinces des Îles Salomon. Cela dit, il reste difficile de déterminer les lacunes et la portée des activités, compte tenu de la diversité des projets et des organisations participant à divers égards aux activités de GCP et du manque de coordination et de partage de données entre les organismes concernés.

Bien que la stratégie de gestion communautaire des ressources soit définie par le Gouvernement central, les fonds affectés à la conduite des activités ne proviennent pas directement du budget ordinaire de l'État et leur destination peut varier en fonction des priorités des ONG internationales ou des projets menés à l'initiative des bailleurs de fonds. Par exemple, dans la province occidentale, plusieurs communautés pratiquent la GCP en partie parce qu'elles bénéficient de projets de gestion menés par des ONG environnementales, qui visent plus spéci-

quement soit des espèces clés menacées, comme les tortues et les dugongs, soit les récifs coralliens dans le cadre d'initiatives régionales de conservation des coraux.

On en trouve un autre exemple dans la province de Guadalcanal, où la GCP est très répandue, en partie en raison de sa proximité avec Honiara, la capitale. Toutefois, la gestion communautaire des ressources est pour l'heure entravée par le manque de transport, les deux agents provinciaux ne pouvant se rendre facilement dans les communautés visées. Les difficultés de transport, les autres contraintes de ressources et la portée de l'information sont susceptibles d'influer sur l'origine des manifestations d'intérêt, indépendamment de la participation des membres des communautés aux activités de pêche et de leur désir de bénéficier d'une assistance.

Circonscriptions provinciales ayant déposé des manifestations d'intérêt

Le tableau 1 ci-dessous montre qu'au cours de la période 2012–2022, parmi les 50 circonscriptions que comptent les neuf provinces des Îles Salomon, 21 ont déposé une manifestation d'intérêt auprès du MFMR pour solliciter son assistance dans le domaine de la GCP et pour des activités connexes. C'est encore dans la province de Malaita que l'on enregistre le nombre le plus élevé de manifestations d'intérêt, les communautés de la circonscription de Petite-Malaita ayant soumis 10 dossiers⁴. La multiplication des demandes dans cette zone s'explique par la prise de conscience dans sept communautés de Malaita sud de la surexploitation des ressources communautaires et de la nécessité de les gérer. C'est ce qui ressort clairement des types de problèmes que les communautés ont indiqué vouloir résoudre dans leurs dossiers de demande. Il est à noter que deux communautés, Paleoahao et Mehuilo, ont déposé chacune deux manifestations d'intérêt.

Tableau 1. Circonscriptions provinciales ayant déposé des manifestations d'intérêt entre 2012 et 2022.

Province	Circonscription	Nombre de manifestations d'intérêt soumises
Centrale	Ngella	5
Centrale	Savo/Russell	1
Choiseul	Choiseul nord-est	3
Guadalcanal	Guadalcanal ouest	4
Guadalcanal	Guadalcanal est	2
Isabel	Gao/Bugotu	3
Isabel	Hograno/Kia/Havulei	1
Isabel	Maringe/Kokota	1
Makira	Ulawa/Ugi	1
Malaita	AreAre est	2
Malaita	Kwaio ouest	1
Malaita	Kwaio est	1
Malaita	Malaita nord	5
Malaita	Petite-Malaita	10
Malaita	Kwara'ae ouest	3
Malaita	AreAre ouest	3
Rennell Bellona	Rennell Bellona	2
Temotu	Temotu Nende	1
Temotu	Temotu Vattu	1
Occidentale	Marovo	3
Occidentale	Vella La Vella nord	1

Types de demandes soumises par les communautés dans leurs manifestations d'intérêt

La figure 2 ci-dessous montre que 57 communautés des neuf provinces salomonaises ont sollicité des activités de sensibilisation à la GCP et des formations. Ces demandes portaient surtout sur le cadrage et l'évaluation des sites retenus pour la GCP, la formation à l'élaboration de plans de gestion et l'inscription des sites de gestion en place en tant qu'aires marines protégées (AMP). Le nombre élevé de demandes axées sur la GCP s'explique par les actions de sensibilisation et la prise de conscience au niveau communautaire de l'importance que revêt la gestion des ressources côtières. Les communautés ont aussi expliqué pourquoi elles souhaitaient bénéficier d'actions de sensibilisation et de formation, invoquant entre autres la surexploitation

des espèces aquatiques, la réduction du nombre d'espèces, l'utilisation de pratiques de pêche non souhaitables, l'intérêt des communautés pour la gestion des ressources au niveau local et la volonté qu'elles ont exprimée à cet égard.

Certaines communautés pratiquent déjà peu ou prou la GCP, mais ont des connaissances fragmentaires sur la façon de gérer en totalité les ressources présentes dans leur site et d'en prendre pleinement soin. Par exemple, les habitants sont susceptibles de ne pas comprendre le cycle biologique des espèces clés qu'ils exploitent pour leur consommation personnelle (comme les poissons de récif) ou pour la vente (comme la bêche-de-mer), ou peuvent se trouver confrontés aux conséquences néfastes de la dégradation des habitats, notamment en raison de l'exploitation forestière ou de la surexploitation

des mangroves pour la récolte de bois à brûler. Par conséquent, ces communautés ont sollicité des formations pour gérer leurs ressources plus efficacement.

Des activités de sensibilisation aux conséquences environnementales de l'exploitation forestière et de l'extraction minière ont été demandées par des communautés de la province de Rennell Bellona. Cette province salomonaise est un site réputé d'extraction de la bauxite, exploité par la société indonésienne Bintang Mining Company Ltd et une société chinoise, World Link Mining Ltd. Logging, et l'extraction minière semble avoir des effets néfastes sur la productivité des espèces terrestres, marines et d'eau douce (Puia 2021).

En outre, la communauté de Vatilau à Big Ngella a demandé la création d'un centre de services aux pêcheurs pour appuyer les activités de vente de poisson, déjà pratiquées par le passé, mais sans installations adéquates d'appui aux pêcheurs. Les bilans provinciaux 2022 de la GCP aux Îles Salomon ont révélé que la province centrale comptait un seul marché aux poissons à Tulagi, chef-lieu de la province, où les pêcheurs ne disposaient d'aucune installation pour stocker leurs captures, et que ces derniers se déplaçaient généralement à Honiara munis de glacières pour vendre le poisson sur le marché central de la capitale. L'absence d'installations adaptées de stockage au niveau provincial pourrait être la raison pour laquelle la communauté de Vatilau a demandé l'établissement d'une installation locale pour l'entreposage du poisson. La communauté de Hatara à Marau, localité de Guadalcanal est, a aussi demandé la réouverture du centre de services aux pêcheurs de Marau, qui a cessé ses activités.

Genre et formulation des manifestations d'intérêt

D'après l'examen des manifestations d'intérêt déposées au cours de la période 2012–2022, il apparaît clairement que ce sont les hommes qui dirigent les discussions lors des réunions communautaires et tribales organisées pour débattre des solutions de gestion des ressources côtières. Les comptes rendus des réunions communautaires joints aux manifestations d'intérêt l'attestent. Ce constat vaut pour toutes les zones pour lesquelles des dossiers ont été soumis au MFMR. Les hommes sont aussi signataires et désignés comme interlocuteurs privilégiés dans la majorité des manifestations d'intérêt soumises. Ce n'est guère

surprenant dans la mesure où les chefferies matrilineaires sont très rares et où la politique est bien souvent le pré carré des hommes aux Îles Salomon. Par exemple, en 2023, le Parlement salomonais ne comptait que quatre femmes parmi ses 50 députés. Les données de 2020 indiquent que 68 % des comités de GCP étaient composés en majorité d'hommes (Gomese and Eriksson 2020). Même dans les provinces de Guadalcanal et d'Isabel, où l'on trouve des systèmes matrilineaires de transmission des terres, les hommes ont une place prépondérante dans la prise de décision ; c'est tout du moins ce qui ressort des données relatives aux participants et aux intervenants aux principales réunions.

Néanmoins, il est aussi manifeste que, bien qu'aucun rôle de premier plan n'ait été confié aux femmes dans la gestion des ressources, elles participaient aux réunions et certaines étaient désignées parmi les membres des comités de GCP proposés. Cela signifie que les points de vue des femmes étaient peu ou prou pris en compte et qu'elles contribuent à la gestion des ressources côtières au sein de leur communauté. Les hommes comme les femmes pratiquent la pêche aux Îles Salomon, les femmes prélevant la moitié des prises côtières selon une étude (Olha 2015).

D'après une étude sur le genre et l'inclusion sociale aux Îles Salomon, à Kiribati et à Vanuatu, même après analyse participative des personnes à inclure dans la GCP et amélioration de la représentation des femmes et des jeunes, les femmes restaient minoritaires dans les 17 sites étudiés (Ride *et al.* 2023). Les statistiques de l'étude indiquent que la parité hommes-femmes était assurée dans certains comités de GCP aux Îles Salomon, mais que les hommes étaient majoritaires dans la plupart d'entre eux et que la présidence des comités était confiée à des hommes.

II. Lacunes dans les connaissances

Au total, 95 questions ont été consignées au cours d'activités de terrain dans la province d'Isabel. Les questions ont été posées par 13 villages⁵ répartis dans l'ensemble du territoire provincial.

Questions fréquemment posées dans la province d'Isabel

Comme décrit dans la figure ci-dessous, la plupart des questions portaient sur les espèces marines, la GCP, ainsi que sur

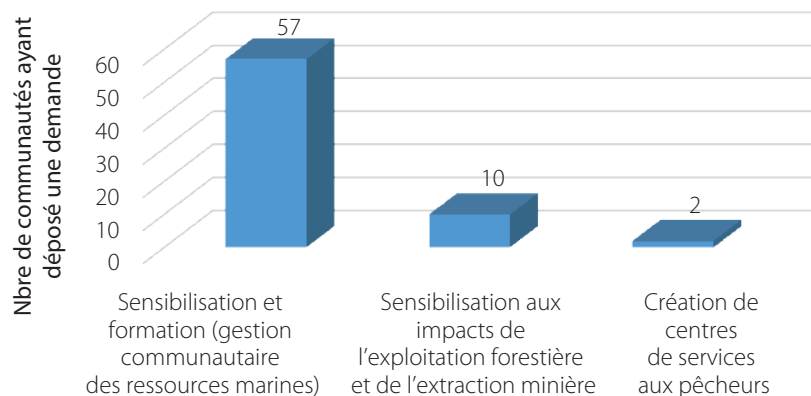


Figure 2. Domaines pour lesquels les communautés ont sollicité l'assistance des pouvoirs publics.

la conformité et la réglementation. La majorité des questions sur les espèces marines concernaient les différents types d'espèces et le rôle qu'elles jouent dans les écosystèmes côtiers. La question intitulée « Pourquoi le ministère des Pêches n'autorise-t-il pas l'abattage de deux espèces dangereuses, le crocodile et le requin ? » a également été posée à Oroba, dans la province d'Isabel. Dans cette catégorie, d'autres questions étaient souvent posées : « Combien de temps faut-il à une tortue pour arriver à maturité / devenir adulte ? » et « Les thazards ont-ils une croissance rapide ? ».

Bien que la conservation et la gestion soient des notions connues des communautés, certaines d'entre elles appliquant déjà des mesures traditionnelles de restriction de l'activité de pêche dans leurs zones, les activités de sensibilisation à la GCP ont suscité de nouvelles questions sur les processus à mettre en place pour pratiquer la GCP dans les zones côtières. Par exemple, les participants demandaient souvent quels sont les processus ou étapes à suivre pour assurer la conservation d'un site particulier.

Les participants s'intéressaient aussi au respect des règlements et politiques halieutiques. Par exemple, une question importante a été posée en ces termes : « Nous avons des lois sur la pêche au niveau national. Alors pourquoi le service des pêches n'est-il pas venu nous voir plus tôt pour nous en informer ? Les lois existent depuis 2015–2018, et ce n'est que maintenant que votre équipe se rend dans les communautés pour faire de la sensibilisation sur ces lois importantes. Pourquoi ? »

Questions fréquemment posées à Malaita

Dans la province de Malaita, 78 questions ont été notées dans le cadre d'entretiens en face à face menés au niveau communautaire par le MFMR ou WorldFish. Les questions ont été posées par 23 communautés⁶.

Les questions les plus fréquentes portaient sur deux catégories : la GCP, et la conformité et la réglementation halieutique.

Comme indiqué plus haut, les vastes actions de sensibilisation à la GCP menées à Malaita ont permis aux communautés de prendre conscience de la nécessité de gérer leurs ressources en déclin. Ainsi, on y recense davantage de questions et de manifestations d'intérêt portant sur le démarrage ou le renforcement de la GCP. S'agissant de la conformité et de la réglementation, les participants se sont notamment intéressés aux raisons pour lesquelles le MFMR a interdit la pêche de certaines ressources marines, comme les holothuries. Conscientes de l'appauvrissement de certaines ressources côtières, les communautés orientaient souvent leurs questions relatives à la conformité et à la réglementation sur l'efficacité des plans de gestion des ressources. En outre, les communautés de Malaita voient leurs systèmes terrestres et aquatiques se dégrader en raison de l'exploitation forestière, ce qui les pousse à poser davantage de questions sur la conformité. Par exemple, dans le village de Foubaba, un participant a demandé : « Pourquoi autoriser chez nous l'implantation d'activités néfastes, comme l'exploitation forestière ou la conserverie du port de Bina ? Nous ne sommes pas informés de leurs impacts négatifs. »

Les questions axées sur les espèces marines étaient étroitement liées aux dispositifs de concentration de poissons (DCP), outil largement utilisé à Malaita pour créer de nouveaux lieux de pêche en remplacement des zones fermées à la pêche dans le cadre de la GCP. Les DCP jouent un rôle important dans la gestion des ressources, puisqu'ils facilitent l'activité de pêche tout en contribuant à la gestion et à la création de revenus. Par exemple, à Malaita nord, les prises thonières sur DCP sont généralement vendues pour en tirer un revenu, tandis que les poissons de récif sont destinés à la consommation familiale. De même, à Malaita nord, les participants ont posé des questions sur les coraux, cette ressource étant souvent exploitée pour être transformée en poudre, communément appelée « chaux », qui est mélangée à la chique de bétel ou utilisée pour construire des murs d'endiguement. Les coraux sont aussi prélevés pour faciliter le passage des pirogues et pour construire des îles artificielles. S'agissant des espèces marines, une autre question intéressante a été souvent posée dans les provinces, y compris

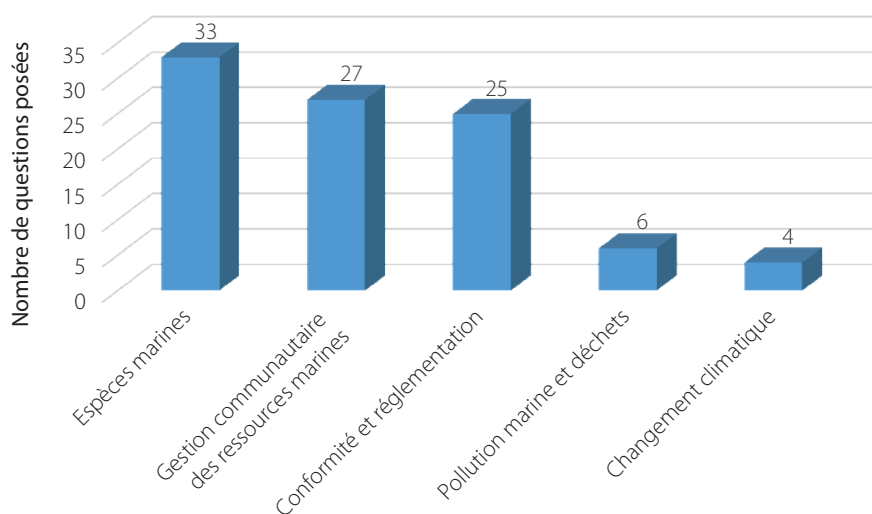


Figure 3. Questions fréquemment posées à Isabel (n = 95).

⁵ Oroba, Phutukhora, Poro, Lingho, Huali, Hukamoto, Rasa, Tanade, Horara, Nagholau, Ole, Loghutu et Sigana.

à Malaita, à savoir pourquoi le MFMR applique une loi visant à protéger les crocodiles et les requins, alors que ce sont des espèces dangereuses qui peuvent parfois représenter une menace pour les populations.

La GCP gagne du terrain dans différentes communautés de Malaita. Selon des rapports de mission non publiés, établis à partir de visites de terrain menées dans 76 communautés des régions nord, sud, est, centre et ouest de Malaita entre 2020 et 2022, les communautés visées ont constaté une dégradation rapide des ressources marines. Elles ont aussi indiqué que la gestion traditionnelle des récifs était autrefois en vigueur, mais n'était plus pratiquée depuis longtemps⁷. Elles ont précisé que le programme de sensibilisation à la GCP apportait un éclairage nouveau sur l'état des ressources et de l'environnement marins, et ont souligné qu'il était urgent d'instaurer un régime de GCP. D'autres communautés estiment que celles qui n'appliquent pas la GCP en subiront les conséquences à l'avenir.

Dans la catégorie « conformité et réglementation », plusieurs questions ont été posées sur le niveau d'efficacité de l'application des lois et règlements halieutiques. Dans certains contextes, la GCP est assurée par les membres de la communauté eux-mêmes, mais dans les sites de migrations et à forte diversité, il peut être plus difficile d'instaurer une coopération entre les différents groupes, et il existe toujours un risque que des ressources bien gérées par une communauté soient prélevées par des braconniers venus de l'extérieur. Dans ce cas, la police ou le service des pêches peut être appelé en renfort pour appuyer l'application des lois. Par conséquent, l'« ombre de la loi », à savoir les effets que la loi produit sur le comportement humain partant de l'idée qu'elle sera appliquée, peut favoriser le respect des règles de GCP. S'il apparaît clairement que les autorités locales interviendront en cas d'infraction aux règles de GCP, cela peut avoir un effet dissuasif, bien que la réponse à ce type de signaux puisse varier en fonction des individus et des institutions concernées (Birks 2010).

Questions fréquemment posées à Temotu

Au total, 77 questions ont été consignées dans la province de Temotu. Dans cette province, les questions ont été posées par 13 communautés⁸.

Les questions les plus fréquemment posées portaient sur le respect des lois et règlements halieutiques, comme indiqué à la figure 5. Dans la plupart des cas, les participants souhaitaient savoir quels types de sanctions pouvaient être appliquées en cas d'infraction aux règlements du MFMR et comment les infractions pouvaient être signalées au service provincial des pêches. Ils ont aussi cherché à savoir pourquoi le MFMR appliquait des règlements spécifiques pour certaines espèces. Voici un exemple de question : « Les requins et les crocodiles tuent, alors pourquoi les règlements sur les pêches en limitent-ils l'exploitation ? » Des questions sur les infractions aux règlements maritimes ont été posées dans toutes les communautés de la province de Temotu, comme à Malaita, ce qui témoigne de l'inquiétude des communautés quant à l'application des lois et du manque d'information au niveau local sur les lois applicables.

On recense également un nombre important de questions sur les espèces marines. La plupart des communautés ont posé des questions sur les modes de reproduction des espèces marines et leur rôle dans l'écosystème marin. Les espèces d'intérêt étaient les bénéitiers, les holothuries, les poissons, les requins, les crocodiles et les algues. Principale source de revenus des ménages, ces espèces sont aussi pour la plupart autoconsommées par les familles. Par exemple, dans certains villages de Vanikoro, les femmes font sécher la chair des bénéitiers, car c'est leur seule source de revenus. Étant donné qu'il faut plusieurs jours pour rejoindre Honiara par ba-

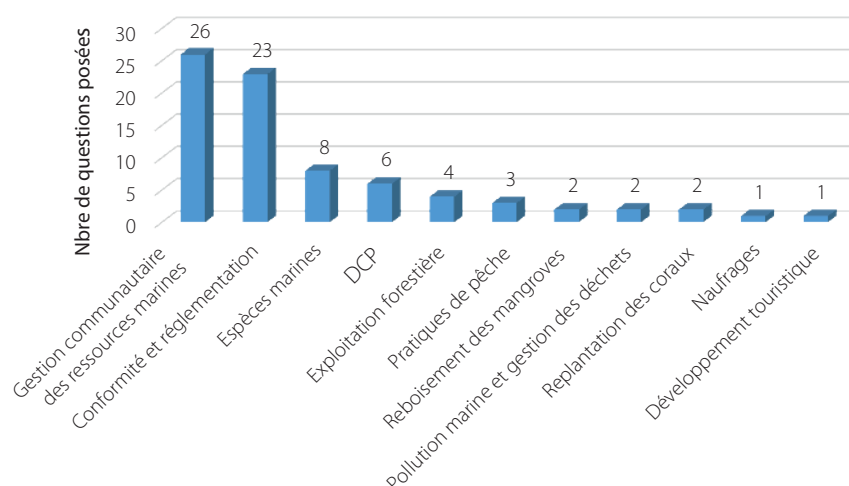


Figure 4. Questions fréquemment posées à Malaita (n = 78).

⁶ Arabala, Radesifolomae, Lilisiana, Ambu, Dala South, Buma, Gwaunaru'u, Fiu, Talakali, Dala North, Bu'usi, Kwa'a/Oncone, Foubaba, Anoano, Gwale, Buma Station, Kwabu, Sinafolo, Sinasu, Toa'ae, Bina, Kwalitutu et Takwasae.

⁷ D'après les rapports communiqués au service provincial des pêches et à WorldFish, certains parlent d'une décennie, d'autres de plus d'une décennie.

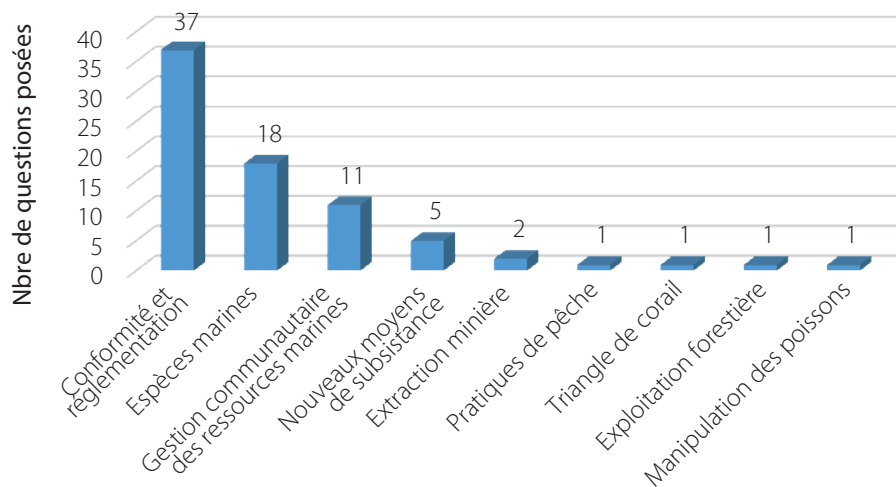


Figure 5. Questions fréquemment posées à Temotu (n = 77).

teau depuis Temotu, en faisant sécher la chair des bœnitières et des poissons, les femmes en font des produits qui peuvent être transportés et vendus à Honiara.

La GCP arrive en troisième place des domaines qui ont suscité le plus de questions. La raison en est que la plupart des communautés de Temotu ont reçu des informations sur la GCP en 2022, alors que la couverture des actions d'information était limitée les années précédentes. En outre, d'après les informations communiquées par l'agent provincial en poste à Lata, encore aujourd'hui, les communautés de la province appliquent dans leur quasi-totalité des approches traditionnelles pour gérer leurs récifs.

Fait intéressant, quelques questions ont été posées sur la possibilité de créer de nouveaux moyens de subsistance pour les communautés en parallèle de la gestion communautaire des ressources marines. Par exemple, la communauté de Ngauwa à Reef Islands s'est interrogée sur la possibilité de bénéficier de projets pour se lancer dans l'algoculture. En outre, les communautés de Vanikoro et Ngauwa à Reef Islands ont demandé à recevoir une formation à la manutention du poisson pour améliorer les méthodes actuelles de transformation des produits de la mer.

Questions fréquemment posées aux Îles Salomon

La figure 6 reprend les questions fréquemment posées dans les provinces d'Isabel, de Malaita et de Temotu, ainsi que dans la province occidentale. Dans cette dernière, seules huit questions ont été consignées. Compte tenu du nombre limité de questions recensées pour cette province et ces questions émanant d'une seule communauté, il n'a pas été possible de comparer les données de la province occidentale avec celles des autres provinces.

En résumé, parmi les questions fréquemment posées dans les quatre provinces considérées, on recense le plus grand nombre de questions dans la catégorie « conformité et réglementation », suivie des catégories « GCP » et « espèces marines ». La prédominance de ces trois grandes catégories témoigne de l'intérêt porté par les communautés au rôle important joué par la gestion des ressources côtières et aux conséquences découlant des infractions aux règlements halieutiques. En corollaire, les communautés ont une certaine compréhension des types d'espèces marines présentes et de leur importance, ainsi que de leurs propres lacunes dans la connaissance des espèces.

Dans la catégorie « pollution marine et gestion des déchets », les questions portaient sur le rejet en mer des déchets ou produits chimiques et sur les lois encadrant le rejet de déchets en mer. Certaines questions concernaient les effets de l'exploitation forestière sur les habitats côtiers, tels que l'augmentation de la charge sédimentaire charriée dans les cours d'eau et les zones côtières, ainsi que les sanctions susceptibles d'être appliquées pour en réduire les conséquences néfastes sur la vie marine. Le fait que la pollution et la gestion des déchets arrivent en quatrième place des questions les plus fréquemment posées indique que c'est un sujet de préoccupation croissante pour plusieurs communautés.

Par le passé, les communautés ont bénéficié d'une assistance pour la pêche sur DCP dans le cadre de programmes combinés d'appui à la pêche et de protection des zones côtières. La plupart des questions relatives aux DCP ont été posées à Malaita et portaient sur la possibilité de recevoir d'autres DCP pour diversifier l'activité de pêche en parallèle de la gestion des ressources côtières.

S'agissant de la diversification des moyens de subsistance, certains participants ont posé des questions pour obtenir des

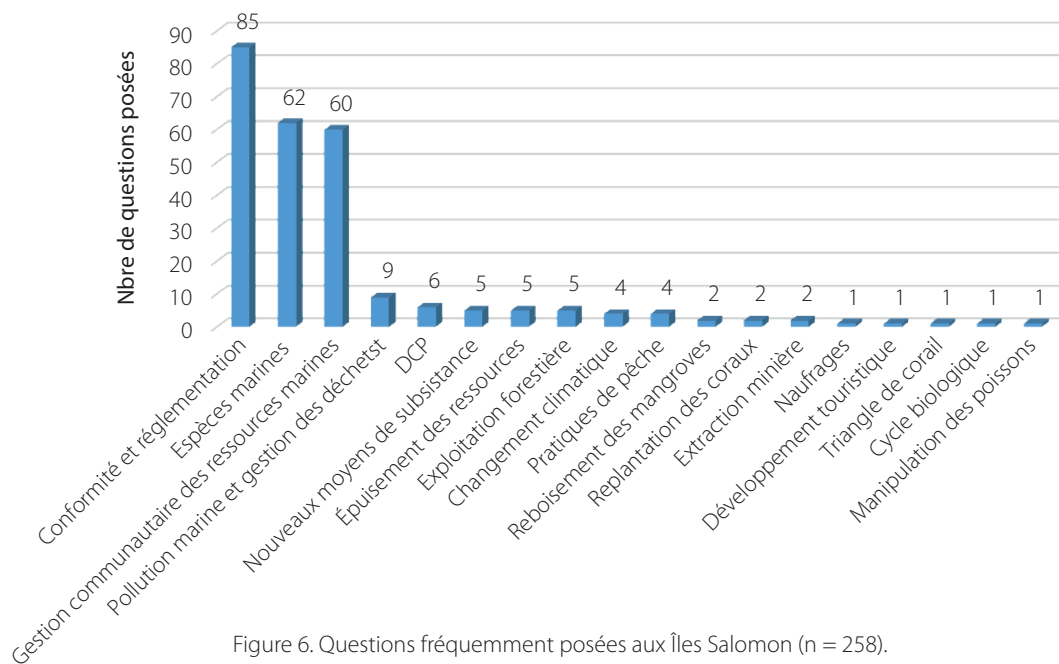


Figure 6. Questions fréquemment posées aux Îles Salomon (n = 258).

informations sur les options envisageables, telles que la filière algue, la perliculture et la formation à la manipulation du poisson, pour appuyer la création de revenus, ainsi que sur la sécurité des aliments, de nombreuses communautés étant situées loin des marchés où elles peuvent écouler leurs produits de la mer. Voici un exemple de question consignée : « Existe-t-il d'autres projets, notamment dans la filière algue ou la perliculture, appuyant la création de revenus pour les ménages au sein des communautés ? »

Des questions ont été posées sur le changement climatique à Malaita. Les communautés prennent conscience du fait que, peu à peu, le changement climatique vient menacer les littoraux et les habitats qu'ils renferment. Ainsi, des questions ont été posées sur les mesures susceptibles d'être appliquées pour lutter contre le changement climatique. En voici un exemple : « Le ministère peut-il proposer des activités pour appuyer la lutte contre le changement climatique, de sorte qu'il n'impacte pas vraiment nos coraux et nos mangroves ? »

S'agissant des questions relatives aux pratiques de pêche, des précisions ont été demandées sur les raisons pour lesquelles certaines méthodes de pêche étaient soumises à des restrictions. Par exemple : « La pêche au trémail est la principale forme de pêche au filet pratiquée dans la plupart des communautés considérées. C'est la méthode de pêche la plus efficace pour créer des revenus pour les familles. Pourquoi les pouvoirs publics interdisent-ils l'utilisation ? » En outre, certains participants

ont souhaité obtenir des éclairages sur les méthodes de pêche durable disponibles.

Des questions sur la replantation des palétuviers et des coraux ont été soulevées, les communautés ayant constaté les premiers signes de dégradation des mangroves et des coraux dans certaines zones ; le recul des mangroves est dû à l'abattage des palétuviers pour en faire du bois de chauffage ou du bois de construction. Ainsi, les membres des communautés ont demandé s'il était possible d'obtenir des formations sur la replantation des palétuviers et des coraux de sorte à faciliter la gestion de leur restauration au niveau local. Comme pour les conséquences de l'exploitation forestière, des questions ont été posées au sujet des menaces que représente l'extraction minière en mer et de ses effets sur l'espace maritime et océanique.

D'autres questions concernaient les sanctions pécuniaires susceptibles d'être imposées au propriétaire d'un bateau échoué dans une zone protégée, les étapes de développement à prendre en compte pour l'aménagement d'un site touristique (à Malaita), et ce qu'était l'initiative du triangle de corail, présentée dans le cadre de l'exposé sur la GCP⁹.

Comme indiqué dans la figure ci-dessous, les questions les plus fréquemment posées avaient trait à la conformité et à la réglementation. Le tableau 2 recense les questions les plus fréquemment posées sur la conformité et la réglementation.

⁹ L'initiative du triangle de corail a été mentionnée par les agents provinciaux des pêches pour expliquer l'importante biodiversité marine recensée aux Îles Salomon, si bien que la bonne gestion des ressources marines et des pêcheries fait partie intégrante de l'initiative.

Tableau 2. Échantillon de questions fréquemment posées sur la conformité et la réglementation.

Questions fréquemment posées sur la conformité et la réglementation
Quelle est la taille minimale recommandée de capture des trocas ?
Dans le secteur des pêches, existe-t-il des lois permettant d'imposer des sanctions si la pollution causée par l'exploitation forestière endommage les environnements marins côtiers ?
Dans quelle mesure les lois sur la pêche des tortues marines sont-elles efficacement appliquées, sachant que le braconnage est toujours très répandu dans certaines communautés ?
Quel type de suivi des espèces assurez-vous pour vérifier que le Règlement sur la pêche est respecté et quelle est son efficacité ? Comment peut-on assurer le suivi des espèces dont la pêche est interdite (la tortue par exemple) ?
Que faire pour lever l'interdiction internationale de l'abattage des crocodiles ?
Pourquoi le MFMR ne fait-il rien pour arrêter les locaux et les Asiatiques impliqués dans la pêche et le commerce illicites de la bêche-de-mer ?
Les règlements halieutiques sont-ils appliqués efficacement ? Si certains pêchent quand même et enfreignent la réglementation, feront-ils vraiment l'objet de poursuites ?
Dans votre exposé sur la réglementation halieutique, pourquoi indiquez-vous deux types de sanctions pour les contrevenants, à savoir l'amende ou la prison ?
Les crocodiles sont des animaux sauvages dangereux pour l'être humain. Pourquoi notre Gouvernement en réglemente-t-il encore aujourd'hui le prélèvement ?

Les groupes d'espèces marines les plus fréquemment cités dans les questions étaient les crocodiles, les holothuries, les requins, les coraux et les bénitiers.

Tableau 3. Types d'espèces marines ayant suscité le plus de questions.

Espèces visées	Classement	Motif de la question
Crocodiles	1	Menace dans certaines communautés (attaques de crocodiles)
Holothuries	1	Source de revenus dans de nombreuses communautés (importante valeur marchande)
Requins	1	Menace dans certaines communautés (attaques de requins)
Coraux	2	Inquiétude quant à la protection des coraux
Bénitiers	2	Source de revenus dans certaines communautés (importante valeur marchande)

On trouvera ci-dessous un échantillon de questions sur la GCP et son application au niveau communautaire. Souvent, les membres des communautés avaient besoin d'être accompagnés pour réfléchir aux modes d'organisation de la GCP et élaborer leurs plans et activités.

Tableau 4. Échantillon de questions sur la GCP.

Questions fréquemment posées sur la GCP
Quels sont les processus ou étapes à suivre pour conserver un site donné ?
Quelles sont les exigences associées à la GCP au niveau communautaire ?
Le travail de conservation devrait être envisagé à l'échelle de l'île tout entière. Comment peut-on solliciter des activités de gestion, dans l'objectif de mieux contrôler l'exploitation de nos ressources ?
Nous avons déjà essayé de mettre en place des actions de conservation, mais ça n'a pas marché. Par où commencer et à qui demander du soutien ?
Les poissons migrent. Dans quelle mesure la création d'une zone taboue garantit-elle à la communauté que les poissons seront toujours là, dans les zones taboues ?
Les communautés peuvent-elles se tourner vers d'autres moyens de subsistance si elles appliquent la GCP ?
Nous détenons des savoirs écologiques traditionnels et avons des pratiques de pêche traditionnelle au sein de nos communautés. Des procédures sont-elles prévues par la loi pour aider les communautés à lutter contre le braconnage dans le cadre du régime de gestion ?
Les communautés doivent-elles se réunir pour parler de la gestion de leurs ressources ?
Pour la GCP, comment les membres des communautés peuvent-ils travailler main dans la main pour faire respecter les tabous coutumiers que nous appliquons ?
À quelle partie de l'espace maritime s'applique la GCP ?

Principaux points mis en évidence par l'analyse des manifestations d'intérêt et des questions fréquemment posées

Importance des circuits de communication (ascendante) au regard des activités d'appui

Pour être épaulées dans la gestion de leurs ressources, les communautés peuvent soumettre des demandes d'assistance au MFMR par le biais d'une manifestation d'intérêt. La plupart des manifestations d'intérêt déposées portent sur la GCP. Outre les interventions et activités tangibles menées dans le cadre du programme de GCP, la mise en place de ce dernier a produit un impact considérable, à savoir que les communautés ont pris vivement conscience de leur responsabilité en tant que propriétaires des ressources marines côtières. Dans de nombreux cas, les habitants exploitent les ressources sans leur laisser suffisamment de temps ou de possibilités de reconstituer leurs effectifs ou de se régénérer, ce qui provoque le déclin des ressources. Parfois, les communautés constatent le fléchissement des stocks, mais ne savent pas exactement quelles en sont les causes et quelles sont les mesures à prendre en réponse.

Importance que revêt la correction des lacunes dans les connaissances et l'information

Les questions fréquemment posées par les communautés révèlent d'évidentes carences dans la compréhension locale des modes de gestion et des espèces marines, ainsi que des politiques adoptées par les pouvoirs publics nationaux pour réglementer l'exploitation des ressources marines. Le décryptage des types de questions les plus fréquemment posées nous oriente sur les solutions à mettre en place pour améliorer la conception des activités de GCP, pouvant aller d'interventions visant à donner aux communautés les moyens de mettre en œuvre la GCP à des actions d'information élémentaire sur des thèmes tels que la reproduction, l'élimination des déchets, l'importance des habitats et le rôle d'espèces clés, comme les palétuviers, dans les écosystèmes (Laumani M. 2023, communication personnelle¹⁰). Si les communautés sont détentrices de savoirs, il est essentiel que des connaissances et informations appropriées soient prises en compte dans la prise de décisions de gestion au niveau local. La compréhension de l'écologie et de la biologie peut aider les communautés dans leur réflexion sur les mesures à inclure dans leurs plans de gestion, comme les périodes d'ouverture ou de fermeture de la pêche dans les zones gérées de sorte, par exemple, à protéger les ressources lors du frai.

Définition des solutions à mettre en œuvre pour améliorer la conformité

S'agissant du respect de la réglementation, nos constatations révèlent que les communautés ont une connaissance moindre des politiques de conservation des ressources marines adoptées par les pouvoirs publics. Le plus souvent, les communautés pratiquent la GCP malgré une connaissance limitée ou nulle des politiques et des lois nationales, telles que la loi de 2015 sur la gestion des pêches. L'étude des questions fréquemment posées sur la conformité et la réglementation

montre aux décideurs et au MFMR la nécessité absolue de transposer les politiques à la base à travers la GCP.

Reconnaissance d'une possible opposition à la GCP et moyens d'y remédier

Dans l'ensemble, nos constatations mettent en lumière le niveau élevé de motivation des communautés à l'égard de l'application de la GCP, des régimes de GCP étant déjà mis en œuvre dans certaines d'entre elles. Toutefois, des doutes persistent au sein de certaines communautés quant à l'efficacité de cette approche. Si certaines communautés ont été initialement incitées à mettre en place un régime de GCP après une séance de sensibilisation, une certaine réticence s'est ensuite exprimée, les communautés locales étant sceptiques face à la possibilité de faire respecter les règles dans des zones isolées se trouvant loin des organismes publics compétents. Elles se sont également inquiétées du fait que les mesures de restriction, quoique nécessaires à la reconstitution des stocks d'espèces en déclin, puissent compromettre leurs principaux moyens de subsistance. Par conséquent, il peut être difficile d'introduire la notion de GCP si la diversification des moyens de subsistance n'a pas été prise en compte.

Conclusions

L'étude a permis de mettre en évidence des lacunes considérables dans les connaissances des communautés autochtones et de démontrer l'intérêt porté à la GCP au niveau communautaire. Les données relatives aux manifestations d'intérêt indiquent que, dans les zones où sont menées des actions de sensibilisation à la GCP, les communautés sollicitent souvent un appui dans ce domaine, par le biais notamment d'autres actions de sensibilisation, de formation et de soutien, afin d'instaurer une gestion locale des zones côtières. Les manifestations d'intérêt sont plus ou moins corrélées aux investissements consentis par les pouvoirs publics et les autres parties prenantes en faveur des initiatives de sensibilisation. Malaita, province où sont mis en œuvre de multiples projets consacrés à la GCP, affichait des niveaux élevés d'intérêt et de participation de la part des communautés, même si d'autres facteurs tels que l'insécurité alimentaire et la rareté des denrées alimentaires sont susceptibles d'influer sur le degré d'intérêt.

Des données relatives aux questions posées lors des activités en face à face ont été recueillies dans certaines communautés, l'échantillon de données étant largement orienté vers des communautés qui n'avaient jusqu'alors jamais bénéficié d'un appui en matière de GCP. Ces données mettent en lumière des lacunes dans la transposition à la base tant des politiques nationales sur la GCP que des textes d'application, ainsi que les effets que cela produit sur les connaissances locales. Parmi les questions fréquemment posées, on note un intérêt pour les modes de mise en œuvre de la gestion des pêches, les cycles biologiques et d'autres caractéristiques des espèces marines, et les lois et les règlements (leur raison d'être et leur contenu). Ces deux dernières catégories de questions étaient souvent étroitement liées ; nombre de questions portaient sur les espèces interdites à la pêche et surexploitées. On relève aussi des questions sur la répartition des droits et des compétences exercées sur les

¹⁰ Conversation personnelle avec M. Laumani, fonctionnaire du ministère des Pêches et des ressources marines chargé de la GCP, 7 août 2023.

espèces, dans la mesure où la politique de GCP accorde aux communautés côtières le droit de gérer leurs ressources. Elles doivent toutefois s'y atteler dans les limites de la loi, qui interdit le prélèvement des crocodiles et prévoit d'autres règles d'exploitation pour des espèces particulières. La récurrence des questions axées sur la compréhension des lois et des règlements sur les pêches révèle que l'information halieutique n'a pas encore atteint le niveau souhaité pour garantir le respect des règles, ce qui peut nuire à leur mise en application.

Bien qu'une plus grande attention soit portée aux savoirs autochtones dans le domaine des pêches, trop peu d'études sont consacrées à ce que les gens connaissent déjà, ne connaissent pas et doivent connaître pour devenir les architectes d'une gestion durable des ressources côtières. Il est à espérer que la présente étude incitera d'autres acteurs à rassembler et à analyser les questions qui intéressent les peuples autochtones et, dans ce cadre, à cerner les lacunes critiques dans les connaissances et à mener en conséquence des interventions propres à renforcer la GCP dans tout le territoire des Îles Salomon.

Remerciements

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à la collecte de données et apporté une précieuse contribution à la présente étude : Faye Siota, Margareth Batalofo, Meshach Sukulu, Priscilla Pitakaka, Mark Seda, Alfred Davidson et Malakia Malasy. L'étude a pu être réalisée grâce au soutien du Gouvernement australien, dans le cadre d'un projet financé par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR FIS-2020-172).

Bibliographie

- Birks K.S. 2010. Why the Shadow of the Law is Important for Economists. *New Zealand Economic Papers* 46(1). <https://doi.org/10.2139/ssrn.1627807>
- Gomese R. and Eriksson H. 2020. Follow the Fish. *WorldFish*. <https://digitalarchive.worldfishcenter.org/handle/20.500.12348/4371>
- Ministry of Fisheries and Marine Resources/WorldFish. 2022. Community Based Fisheries Management in Solomon Islands: Provincial Snapshots 2022. Edited by J. Saeni Oeta. Ministry of Fisheries and Marine Resources/WorldFish.
- Olha K. 2015. Gender, Fisher, Trader, Processor: Towards Gender-Equitable Fisheries Management and Development in Solomon Islands. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/467721468187800125/pdf/98279-WP-P146728-Box385353B-PUBLIC-ACS.pdf>
- Ride A., Delisle A., Steenbergen D., Eriksson H., Sukulu M., Siota F., Malverus V., Neihapi P., Nikiari B., Tioti R., Uriam T. and Gomese C. 2023. Balancing the Canoe: reconciling community-based fisheries management with gender and social inclusion in Pacific Islands. Unpublished journal article draft.
- Puia M. 2021. They failed us: how mining and logging devastated a Pacific Island in a decade. *The Guardian*, 30 May 2021. <https://www.theguardian.com/world/2021/may/31/they-failed-us-how-mining-and-logging-devastated-a-pacific-island-in-a-decade>